

Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS de Strasbourg - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (21324)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|---|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS de Strasbourg - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (21324) | Jury par défaut | Tous les candidats | 4 | 102 | 5 | 5 | |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

La formation dispensée se déroule au CREPS de Strasbourg

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » sont les suivantes :

- Etre titulaire **d'une attestation de formation relative au secourisme:**

soit le diplôme "Prévention Secours Civiques de Niveau 1" (PSC1) délivrée par une association de secourisme ou un diplôme équivalent en cours de validité (AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST...)

- Présenter **un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités de la forme** (utiliser uniquement le modèle figurant dans le dossier de l'établissement).

- L'accès à la formation BPJEPS AF est soumis à l'obligation d'**honorabilité** : casier judiciaire vierge.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas les conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Rappel: le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

Le BPJEPS Activités de la Forme nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique des disciplines visées par les 2 options du diplôme (cours collectifs et halthérophilie/musculation). **Une pratique sportive personnelle, dans un club de forme, est requise.** Afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle, les candidats suivent les 2 options du diplôme.

Les objectifs de la formation sont de permettre au titulaire du diplôme d'animer, encadrer et promouvoir les activités de la forme dans une perspective de santé, de développement, d'entretien et de loisir au sein d'établissements de remise en forme ou d'associations. **L'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement constitue un atout.**

La conception et la mise en oeuvre de projets d'animation dans le domaine de la forme nécessitent la rédaction et la mise en forme de ces projets. **L'expression écrite doit permettre la production de dossiers professionnels.**

La formation conduite en alternance est menée dès le début du cursus et nécessite des capacités d'organisation et de gestion du temps. **Il est demandé aux candidats d'entamer les recherches de structure de stage en amont de la sélection.**

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dans les deux options suivantes -- « cours collectifs », « haltérophilie, musculation » -- et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités de la forme met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer et conduire des actions d'animation en cours collectifs et en haltérophilie et musculation jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en haltérophilie, musculation;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités de la forme.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

La formation en alternance comprend des périodes en centre (700 heures) et des périodes en entreprise (500 heures). Le cursus développe les 2 options du diplôme.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

La commission d'examen des voeux a délibéré et proposé le classement des candidatures au chef d'établissement. Les admissions ont été prononcées dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de la sélection.

Les conditions de déroulement des TEP (Tests d'Exigences Préalables, tests d'aptitudes physiques réglementés) et des épreuves de sélection se sont déroulées dans un cadre ordinaire.

Les tests d'aptitudes physiques restent éliminatoires.

Chaque candidat a ensuite pu profiter d'un entretien oral de motivation en présentiel.

La sélection définitive des candidats a été faite par la vérification des éléments figurant au dossier Parcoursup du candidat et l'entretien oral de candidature mentionné ci-dessus.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission des vœux a observé un certain nombre de dossiers partiellement renseignés, notamment la rubrique "Activités et centres d'intérêt", au détriment des candidats concernés. La représentation du métier d'éducateur sportif reste encore floue pour de nombreux candidats, tout comme les attendus et objectifs de la formation.

Les épreuves d'aptitudes physiques (TEP) réglementaires sont restées très sélectives dans la mention Activités de la Forme. Seulement 40% des candidats inscrits ont pu y satisfaire.

La commission d'examen des vœux conseille aux futurs candidats :

- **de mettre en place un entraînement préalable adapté pour répondre aux épreuves physiques obligatoires (Luc Léger => entraînement foncier course à pied, voire fractionné),**
- de bien renseigner la rubrique "activités et centre d'intérêt" et en particulier les sections "expériences d'encadrement et d'animation" et "pratiques sportives et culturel,
- d'étoffer leur projet de formation par une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif (enquêtes-métiers auprès de professionnels)
- de renforcer leur connaissance de la formation visée, en assistant notamment aux salons métiers où l'établissement est présent, ou aux réunions d'informations dédiées programmées par celui-ci,
- de se renseigner dans le détail sur la nature des tests d'aptitudes physiques réglementaires sur le site du ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques : https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160905modif_bpjeps_4_activites_de_la_forme.pdf
- d'avoir une pratique sportive dans un club de remise en forme pour les tests correspondants,
- de capitaliser des diplômes dans le secteur du sport et/ou de l'animation ainsi qu'en secourisme (le PSC1 est un prérequis),
- d'entamer les démarches de recherche d'une structure d'alternance pour les périodes de mises en situations professionnelles.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|---|---|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de français | Note | Bulletins de 1ère / Note obtenue au baccalauréat de français | Important |
| | Notes d'EPS | Note en éducation physique et sportive en première et terminale | Bulletins de première et de terminale / Note obtenue au baccalauréat | Très important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Capacité à l'oral | Clarté et structuration de l'expression orale | Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection | Très important |
| | Qualité rédactionnelle | Ecrit lisible, structuré, argumenté et illustré | Projet de formation motivé / Document de présentation personnel support de l'entretien de sélection | Important |
| Savoir-être | Capacité à s'investir / Implication | Implication, posture adaptée, altruisme | Rubrique "Activités et centres d'intérêt" / Entretien de sélection | Important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Maîtrise des exigences de la formation | La réussite aux tests d'exigences préalables réglementaires propres à la mention du diplôme est une condition sine qua none | Réussite aux épreuves physiques | Essentiel |
| | Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation | Pertinence du choix de la mention et des options du diplôme, Motivation | Projet de formation motivé / Entretien de sélection | Très important |
| | Connaissance des exigences de la formation / Recherche | Connaissance du réseau de structures du territoire, plan de | Entretien de sélection | Important |

| | | | | |
|---|--|---|--|----------------|
| | d'une structure d'alternance | prospection réfléchi, voire déjà engagé | | |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Pratique sportive en club, en salle de remise en forme | Licencié en club sportif ou fréquentation d'une salle de remise en forme plutôt que pratique individuelle isolée | Rubrique "Activités et centres d'intérêts" | Essentiel |
| | Engagement (citoyen, associatif) | Actions ponctuelles ou récurrentes d'engagement (au sein d'un club, conseil de jeunes, junior association, quartier, village). Implication comme jeune juge, arbitre, jeune sapeur pompier volontaire | Projet de formation motivé / Rubrique "Activités et centres d'intérêt" | Très important |

Signature :

Estelle DAVID,
 Directeur de l'établissement CREPS de Strasbourg